



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2024 A 20H30**

Le onze octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, ROCHE Marie-Joëlle, SUDRES Philippe et Jean-Christophe VIALARET.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON, Paméla ROUSSEAU a donné procuration à Sébastien NODARI.

Etait absent : Jacques MARZIN.

Madame Myriam LEZOURET-CONQUET est désignée comme secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du Contrat Bourg Centre Occitanie Pyrénées Méditerranée**
- 2 – Modification des effectifs**
- 3 – Attribution subvention école maternelle pour financement spectacle**
- 4 – Convention d'objectifs et de financement avec la CAF : avenant pour nouvelles mesures 2023-2027**
- 5 – Questions Diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2024, en vue de son approbation.

Magali COQUOIN indique que son intervention n'a pas été indiquée et elle souhaite que ce soit rajouté au compte rendu. Madame le Maire indique que ce sera fait et qu'elle apportera une réponse si nécessaire.

Le compte rendu sera validé à une prochaine séance.

Madame le Maire souhaite informer l'ensemble des élus que **l'entreprise Lot of Sports** propose de redémarrer ses cours à compter **du lundi 4 novembre 2024** pour l'ensemble de ses adhérents.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

Décision du Maire : 2024-24 :

Madame le Maire modifie la décision n° 2024-22 pour le tarif suivant :

Dans son article 3 : **La location annuelle de la salle des fêtes à Lot of sports passe de 1 100 € à 800 €. Tous les autres éléments et / ou tarifs demeurent inchangés.**

Décision du Maire : 2024-25 :

Je vous informe que j'ai validé la proposition de devis à l'entreprise CAUSSE ENVIRONNEMENT pour la sous-traitance de débroussaillage à l'épareuse pour un montant de 9 800 € HT soit 11 760 € TTC qui correspond à 140 heures à 70 €/heure.

Mathieu CROUZET demande s'il ne serait pas judicieux que la commune se dote d'une épareuse. Sébastien Nodari indique qu'il s'agit de s'occuper des chemins les plus fermés, (20 km environ) pour cette année.

Décision du Maire : 2024-26 :

Je valide cette proposition d'indemnisation pour le montant de 713 €, par notre assurance en règlement du trop versé de la cotisation d'assurance des deux MASTER II et III cédés suite au sinistre de 03/24.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :
Pas d'intervention de Jacques MARZIN car il est absent en déplacement professionnel.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du Contrat Bourg Centre Occitanie Pyrénées Méditerranée

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le dispositif de soutien concernant les Bourgs Centres Occitanie occupant une fonction de centralité, lancé par la Région pour laquelle la commune de Lalbenque est candidate.

Au travers de ce contrat, comme pour le programme Petites Villes de Demain, la Région et les partenaires du contrat viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires.

Le contrat Bourg Centre est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement de l'attractivité des centralités.

Il s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Véritable démarche d'investissement territorial, ce contrat favorise ainsi le rôle de centralité des petites communes rurales. Les bonus liés à la labélisation Bourg Centre Occitanie sont, comme leur nom l'indique, des financements complémentaires lors des demandes de subventions.

Dans la phase de préparation de cette convention, des diagnostics, des entretiens avec les habitants, les commerçants, les élus des deux centralités mais également de l'ensemble des communes de la CCPLL ont été menés de façon à définir les besoins en termes d'attractivité pour le territoire. Ce contrat se veut une véritable feuille de route qui va permettre d'estimer les besoins de la commune en matière d'habitat, de service à la population, soutien au développement économique et commercial, mobilité, mise en valeur du patrimoine, des espaces publics et de développement de services.

L'ensemble de ces contributions a permis d'affiner les constats et de mieux définir les enjeux prioritaires et les pistes d'actions. L'étude de ce diagnostic a permis, lors du comité de pilotage Contrat Bourg Centre du 27 septembre 2024, d'identifier les axes stratégiques et leurs objectifs opérationnels visant à répondre aux problématiques et aux besoins du territoire de la Communauté de Communes.

À l'issue de ces différents temps de travaux, le comité de pilotage Contrat Bourg Centre, a retenu le projet de plan d'actions suivant pour 2024 - 2028 :

- > AXE 1 : Restaurer l'attractivité résidentielle du centre bourg
- AXE 2 : Redynamiser le commerce et les activités économiques en centre bourg
- AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- > AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics
- AXE 6 : Actions transversales concourant à la redynamisation du centre bourg

Stéphane DOLO demande à quoi s'engage la commune. Madame le Maire lui précise qu'il s'agit de renforcer les actions en faveur du bourg-centre et qu'il s'agit d'un outil de programmation. Madame le Maire fait une lecture détaillée de l'ensemble de ces axes et des projets rattachés.

Vu le projet de Contrat Bourg Centre Occitanie de Lalbenque annexé et leurs annexes

Considérant que le contrat Bourg Centre Occitanie est un outil au service de la mise en œuvre du projet de territoire en renforçant l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants, et en optimisant la mobilisation des ressources financières

Considérant l'avantage financier que représente « Bourg Centre Occitanie » dans les demandes de subventions ;

Considérant l'avis favorable du comité de pilotage Bourg Centre qui s'est réuni le 27 septembre 2024 sur le projet de plan d'actions pour 2024-2028 ;

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- D'autoriser Madame le Maire à signer ledit contrat et tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Après examen et délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité le contrat bourg centre Occitanie Pyrénées Méditerranée et autorise à donner au Maire pour le signer et toutes les pièces nécessaires.

2 – Modification des effectifs

En raison d'une demande de démission au service administratif de l'agent chargée de la communication et d'accueil à 20 h/semaine.

Nous avons été dans l'urgence de procéder à son remplacement.

Il a été décidé de proposer deux postes distincts. Une chargée de communication à 8h/semaine.

Une secrétaire pour l'accueil et polyvalence à 15h/semaine pour le mardi journée, le jeudi matin et le vendredi après-midi, les créneaux où l'accueil restait vacant.

Nous avons pris les contrats de travail à compter du 1/10/2024 pour 3 mois avec une période d'essai afin d'assurer la continuité du service.

Jean-Christophe Vialaret s'interroge sur les conditions des contrats.

En supplément, Kévin Delon évoque le prochain remplacement de deux agents techniques et il signale l'emploi d'une personne au titre des TIG, Travaux d'Intérêt Général pour 240h.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création de deux emplois non permanents pour accroissement d'activité pour 3 mois à 8 h et à 15 h et autorise Madame le Maire à signer les contrats de travail correspondants.

3 – Attribution subvention école maternelle pour financement spectacle

Sébastien NODARI adjoint aux affaires scolaires informe que l'école maternelle a validé une intervention d'initiation au cirque pour 8 à 10 séances durant l'année scolaire passée 2023-2024 pour un montant de 1680 €.

Elle a sollicité une participation auprès de l'association des parents d'élèves et de la commune, à raison d'un tiers du montant pour chacun.

Je vous propose de délibérer pour le versement d'une subvention de 560 €.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité de valider le montant de subvention proposé de 560 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle publique de Lalbenque.

4 – Convention d'objectifs et de financement avec la CAF : avenant pour nouvelles mesures 2023-2027

La CAF nous a fait parvenir un avenant à la convention d'objectifs et de financement intégrant les mesures nouvelles prévues dans la COG (convention d'objectifs de gestion) pour 2023-2027.

Les changements notables sont les suivants pour participer financièrement au fonctionnement de notre structure ALAE :

- Un complément inclusif
- Une intégration du temps de repas pour la pause méridienne (qui passe de 1h30 à 2 h en actes réalisés)

Ces nouvelles mesures vont augmenter le nombre d'actes réalisées en fonction de la présence des enfants sur les 3 temps périscolaires et augmenter la prestation de service ordinaire (PSO) et le bonus territorial grâce à la CTG (convention territoriale globale).

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la convention d'objectifs et de financement avec la CAF – avenant pour nouvelles mesures 2023-2027 et autorise Madame le Maire à le signer.

5 – Questions Diverses

- **Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2023** : ce rapport est à titre d'information, la délibération a été prise par le SESEL. Ce rapport est consultable en mairie aux horaires d'ouverture au public.
- **Plan communal de sauvegarde**: Myriam LEZOURET-CONQUET indique l'avancement de ce dossier à savoir que :

*Le DICRIM (document d'information sur les risques majeurs) est obligatoire pour répertorier les risques majeurs et en faire une diffusion à la population. Il est en grande partie rédigé.

Le PCS (plan communal de sauvegarde) est également obligatoire pour fin 2024 pour la commune de Lalbenque. Le groupe d'élus conduit la rédaction du document en lien avec le terrain.

Il conviendra de transmettre les éléments à la Préfecture pour correction, validation.

*Cet outil est assez complexe à mettre en place, il faut recenser les besoins et, en face, les ressources puis établir les actions et les organiser. L'objectif est d'anticiper la crise éventuelle afin de limiter les risques pour les habitants.

*Comme Lalbenque est une grande commune de 5 500 hectares, 5 zones ont été établies en fonction de la géographie et du nombre d'habitants répartis dans chaque espace.

Les relais de quartier formeront la réserve de sécurité civile sous l'autorité du maire.

Afin de compléter la liste des relais de quartier, une campagne d'information supplémentaire est nécessaire.

*Après validation en Préfecture de tous ces travaux, le conseil municipal devra délibérer.

*Marie DELPECH indique que dans l'EPCI, il y a plusieurs communes qui doivent l'élaborer et elle demande où en sont ces communes ?

Dès que les communes ont été averties de l'obligation de se doter d'un PCS, Myriam LEZOURET-CONQUET a demandé à la communauté de communes du Pays de LALBENQUE-LIMOGNE s'il y aurait une mutualisation de prévu et il y a eu un refus. Elle ajoute que la Communauté de Communes devra se doter d'un PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde) dans les prochaines années.

*Charles LONJOU rappelle la similitude avec le plan de défense incendie communal : le conseil communautaire avait indiqué qu'il s'agit d'une compétence de la commune mais l'EPCI va devoir faire un plan de défense incendie intercommunal.

- **Commémorations du 11 novembre 2024** : au monument aux morts de St Hilaire à 10 h 30, au monument aux morts de Lalbenque à 12 h.
- **Goûter dansant du CCAS** : le 14 novembre 2024 à la salle des fêtes de ST HILAIRE.
- Marie-Joëlle Roche rappelle que le mercredi 16 octobre 2024 à 17 h, près du parking de l'église ST QUIRIN, aura lieu l'installation d'un composteur collectif. Il y en aura un autre à côté de la salle des fêtes.
- Kévin DELON donne l'information que la déchetterie n'accepte plus la tonte, les feuilles et la taille des haies mais les branchages restent autorisés.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 10

La secrétaire de séance,

Myriam LEZOURET-CONQUET.

Le Maire

Liliane LUGOL.



Le compte rendu du 11/10/2024 est approuvé à la majorité à la séance du 8/11/2024 avec l'abstention de Jacques MARZIN.